

Questions et Demandes CFDT PSTE

INC RECOUVREMENT du 5 juillet 2023

1. Lors de l'INC recouvrement du 22 février, la **CFDT** souhaitait connaître **le protocole de modération sur l'usage de Yammer** et qui est chargé de sa gestion, il nous avait été indiqué que ce document nous serait transmis. A ce jour, il ne semble pas nous avoir été adressé.

La **CFDT** réitère sa demande.

2. La **CFDT** demande **un point de situation sur l'attribution de la prime FITA**. En effet, il nous est remonté des interprétations différentes sur les critères d'attribution suivant les organismes locaux.
3. À la suite de l'incident sur le centre de Feyzin qui a pénalisé l'ensemble des plateformes téléphoniques, **la CFDT demande que les journées concernées soient neutralisées pour le calcul de l'intéressement 2023**.
4. Concernant les promotions dans le cadre des parcours N3/N4, **la CFDT demande comment se justifient les différences de modalités entre organismes, pour obtenir le passage au niveau 4 ?**
En effet, selon les organismes, les salariés candidats passent un simple entretien quand d'autres ont des dossiers à préparer et passent par des mises en situation. **La CFDT demande que les modalités pour candidater et obtenir le bénéfice de ce parcours soient identiques et se limitent à un entretien.**
5. De nombreuses remontées de terrain font état de salariés qui souhaiteraient pouvoir exercer un deuxième emploi (autre que ceux permis actuellement) afin de compléter leur salaire. **La CFDT**

souhaiterait avoir connaissance du nombre de demandes effectuées ?

6. À la suite de la diffusion de la lettre collective du 26 juin concernant la rénovation du dispositif de Validation de la Maîtrise de Fonction (VMF) pour les inspecteurs du recouvrement, la **CFDT** demande une précision :
 - les parcours VMF sont-ils pris en charge financièrement à 100% par l'Urssaf Caisse Nationale, pour les organismes dont le taux de 75 % d'inspecteurs niveau 7 est déjà atteint ?
7. La **CFDT** constate une augmentation des demandes d'avances sur salaires, l'Urssaf Caisse Nationale peut-elle nous le confirmer et si oui, la **CFDT** souhaite connaître **le taux de recours aux avances sur salaires ainsi que nombre de jours de RTT qui sont rachetés par les salariés.**
8. Concernant l'attractivité des emplois et le pouvoir de vivre des salariés du Recouvrement comme pour le Régime général, **la CFDT demande à l'Urssaf Caisse Nationale de porter auprès du Comex et des Pouvoirs publics l'urgence de mesures salariales collectives, ainsi qu'un budget conséquent pour négocier une nouvelle classification.**

Sur ce sujet, pour la **CFDT** deux points importants sont à actionner au sujet de la rémunération :

- Une augmentation de la valeur du point de 8% avec un minimum garanti de 160 € brut au 1er janvier 2023
- Une enveloppe budgétaire conséquente pour débiter de nouvelles négociations classification